RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

- L'accord entre la France et l'Ouzbékistan a été signé en 2023.
- Chaque année, au moins 2 postes sont proposés.

Critères d'éligibilité spécifiques à l'Ouzbékistan	• **Nationalité :** française • **Age :** 20 à 35 ans • **Statut :** tous (étudiants, jeunes diplômés, en recherche d'emploi, etc.) • **Niveau de langue :** A2 minimum en russe (un justificatif sera demandé aux candidats ayant obtenu un diplôme ou une certification en russe) ; • **Scolarité secondaire :** Avoir effectué la majorité de sa scolarité secondaire dans un établissement français, en France ou à l'étranger. • **Niveau d'études demandé et disciplines acceptées :** Avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum un M1. Toutes disciplines acceptées. • **Profil privilégié :** Aucun. Les candidats non-étudiants doivent **obligatoirement** se référer à la procédure indiquée dans la rubrique « 3. Vous n'êtes plus étudiant(e) et n'êtes plus en contact avec vos professeurs » du **site internet** de France Éducation international. Ces candidats devront obligatoirement fournir une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature *(dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »).*
Villes ou régions d'affectation	Tachkent, Samarcande, Boukhara ou une autre ville (selon accords). Les candidats peuvent indiquer leur préférence dans leur lettre de motivation.

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

Établissements	1 poste à l'école 51 de Tachkent et 1 poste à l'école 43 de Samarcande.
Calendrier	**Publication des résultats** France Éducation international publie les résultats à partir du mois de juillet. **Contrat** **9 mois** (1er septembre 2026 - 31 mai 2027)
Temps de travail et de congés	**16 heures maximum par semaine face aux élèves** Congés selon le calendrier local.
Rémunération et aides	**Rémunération mensuelle** Environ **800 USD** brut payé par le ministère de l'éducation préscolaire et scolaire de la République d'Ouzbékistan. **Installation** Le billet d'avion Aller-retour est à la charge de l'assistant. **Un hébergement indépendant est pris en charge par l'établissement d'accueil.** Les frais de nourriture sont à la charge de l'assistant.
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de professeur de français, salarié de l'établissement d'accueil.
Permis de travail et visa	**Type de visa :** visa de travail **Frais de visa :** pris en charge par l'institution d'accueil Les frais de visa de travail sont remboursés par le ministère de l'éducation préscolaire et scolaire de la République d'Ouzbékistan avec le premier salaire de l'assistant. Frais d'enregistrement : payés par le ministère de l'éducation préscolaire et scolaire de la République d'Ouzbékistan.
Couverture sociale	Afin d'obtenir le visa requis, l'assistant devra impérativement souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Formation	France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.
Liens utiles	Ambassade de France à Tachkent : https://uz.ambafrance.org/ Ambassade d'Ouzbékistan à Paris : http://www.amb-kazakhstan.fr/http://www.ouzbekistan.fr/site/index?language=x Réseaux sociaux du programme des assistants de langue :
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Il est possible de demander le renouvellement du contrat.

IMPORTANT :
Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme ne conduit pas automatiquement à leur sélection.

Version octobre 2025

Contact :
assistant@france-education-international.fr
En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.